

Le Mans, le 27 Janvier 2017

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 20 JANVIER 2017

Personnes présentes

Christophe L., Gwenaël, Guillaume B., Pascal R., Vincent M., Laurent F., Philippe D., Anne-Sophie C., Morwenna P., Sagra, Olivier C., Nicolas D., Sébastien N.

Décision de relevé de conclusions

- A chaque CS, un relevé de conclusions (et non un compte-rendu complet) sera fait et mis sur intranet.

Représentation au CS UFR Sciences

- O. Dazel (directeur CS UFR) a demandé de revoir la liste des représentants au CS UFR sachant que le nouveau format correspond à une représentation des unités à la proportionnelle.
- Proposition retenue pour les 8 binômes titulaire/suppléant représentants IMMM :
 - Philippe Daniel / Laurent Fontaine (direction IMMM),
 - E. Nicol / A. Gibaud au titre des départements d'enseignement Chimie/Physique,
 - 2 binômes BIATSS-ITA (réunion des BIATSS prévue semaine prochaine),
 - 4 binômes représentants thématiques : Anne-So/Morwenna, Sagra/Nicolas D., Guillaume/Pascal, Gwenaël/Christophe L.

Renouvellement des experts externes

- Anciens experts extérieurs :
 - > SO : AC Gaumont
 - > POL : François Lequeux, Monique Mauzac
 - > PSC : P. Laffez, Viel
 - > MI : R. N. Vannier
 - Il faut renouveler ou changer ces experts. A minima Monique Mauzac qui part en retraite.
 - > noms à proposer pour le prochain CS du 27/2. Ne pas les contacter avant CS 27/2.
 - > En les sollicitant, il faudra être clair sur la mission qui sera la leur (avis à mi-parcours ?).
 - > pour MI et SO, question à se poser : maintenir 1 ou passer à 2 représentants ?
 - > 2 propositions pour PSC et POL a priori.
- Bien entendu, se pose toujours la question de l'adéquation des champs d'expertises avec nos activités. Aussi, l'idée de proposer des personnes "très expérimentées" (mais aussi très prises) pourrait résoudre peut-être le problème ? Il faudra ensuite définir la lettre de mission de ces experts.

Confirmation présence représentant CTTM au CS

- > OK pour solliciter 1 représentant CTTM à siéger au CS quand cela est jugé pertinent.

FIR : Fonds Incitatif Recherche

Prélèvement

- 5% prélèvement sur le budget initial du projet avant prélèvement université sur équipement + fonctionnement mais hors salaire(s).
- Il n'y aura pas de diminution du prélèvement universitaire en compensation suite à discussion avec le VP-CS.
- rappel : pas d'effet rétroactif, le FIR s'appliquera aux contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2017.

Fonctionnement de l'appel d'offre pour utilisation FIR

- Réfléchir à un document à remplir pour appel d'offre (court) à proposer pour le prochain CS
- Evaluation + classement par le CS
- Mode d'attribution : dates, fonctionnement appel d'offre, critères de sélection : réflexion à conduire pour faire propositions lors du prochain CS (27 février).

Utilisations possibles du FIR

- Accompagnement pour actions de recherche nouvelles (bonus à l'inter-thématique, mais pas réservé à ça) -> bourses ministère ou M2 (pas de crainte de redondance avec action univ car accompagnement et pas salaire).
- Soutien à des collègues s'investissant sur des sujets « en rupture » (ou en difficulté ?).
- > Il faudra évaluer ce que ces actions coûteront à comparer avec les 10-15 k€ « attendus ».
- > Autres idées à proposer pour le prochain CS.

Autres actions « incitatives de recherche » proches de celles financées par boîte IMMM

- Il existe une boîte commune « direction IMMM »
- > cela peut servir par exemple à soutenir des demandes de séminaires ou d'autres actions
- > Suggestion : chaque thématique pourrait disposer d'une somme attribuée par la direction IMMM (réflexion à conduire au sein du CODIR)
- > NB : pas pour invitation de chercheurs internationaux car il existe déjà des supports pour cela à l'université (profs invités).

Non utilisation de FIR

- > il ne faut pas que FIR IMMM se substitue aux outils déjà existants à l'Univ : gratification M2 (univ), formations (PFU univ), site web (service comm de l'Univ).
- Pas soutien d'un collègue à un déplacement au congrès
- Pas de contribution à des équipements.

Comment on prélève les 5% administrativement

- Facturation interne dans les demandes de contrat
- Glissement entre lignes : pas de prélèvement sur ce contrat, mais 5% du contrat pris sur la ligne équipe.

Projection grossière faite par la direction

- 10-15 k€ par an (estimation).

Bilan des actions

- Bilan à n+2 de la contribution FIR à faire.
- > ce bilan sera généralisé à toutes les actions soutenues par IMMM (contrats doctoraux établissement, ...).
- > liste des indicateurs à proposer.

Recensement contrats doctoraux avec (co)financement IMMM / Univ

Règles de fonctionnement

- Chaque porteur doit informer Sabine (direction), les animateurs et les chefs d'équipes des projets déposés, quels qu'ils soient. Cela permettra à Sabine de faire un bilan des demandes indiquant montant et part de cofinancement propre éventuelle impliquant l'IMMM.
- > Pour ce CS, le recensement a été fait pendant le CS exceptionnellement le temps de mettre en place cette procédure.
- > Consigne au porteur quand avis motivé du directeur IMMM nécessaire : préparer un texte ou phrases clés pour faciliter l'écriture par le DU de son avis motivé.
- > Consigne au porteur si facturation interne possible (ANR) : budgétiser systématiquement une enveloppe pour les plateformes en concertation avec les responsables de plateformes.
- Les demandes impliquant potentiellement ou forcément un cofinancement de thèse IMMM/Univ devront forcément présenter leur demande au CS des 23-24 mars lors de la présentation des contrats doctoraux établissement.

NB : Pour les projets de thèse polymères pouvant relever de SPEED, le rôle des animateurs polymères est d'identifier ces projets pour qu'ils soient expertisés directement par SPEED en plus du CS, sans que cela obère a priori le soutien sur contrat doctoral établissement.

- A chaque fois qu'un projet impliquant une part de cofinancement sur fonds propres équipe est soumis, s'il n'a pas le soutien du chef d'équipe, il ne sera pas validé par la direction IMMM (vérification par Sabine) et l'IMMM ne pourra pas être contrainte par l'université d'assurer la part de financement correspondante si le projet est quand même soumis.

- Les demandes n'impliquant aucune contribution de l'IMMM/Univ seront simplement recensées sans nécessiter d'action pour information du CS. Tenir de même les animateurs et responsable(s) d'équipe(s) informés.

Recensement des projets impliquant potentiellement cofinancement contrat doctoral établissement

- **RFI « Food for tomorrow »** : Taco N. + Lazhar B / collab. I. Capron (Inra Nantes) + Oniris : 2 thèses + 3 demi-thèses attribuées sur l'AP + 6 k€ fonctionnement), émulsions eau dans eau.

-> Bourse entière demandée au RFI, mais selon évaluation 1 entière ou demi financée et complément éventuel demandé à IMMM/Univ (6 mois pour agir). Retour des évaluations avril.

Projets demandant une contribution IMMM autre que contrat doctoral établissement

- **RFI « Food for tomorrow »** : Ph. Daniel (**SEABIOPACK**) : demande CDD type post-doc 18 mois (avec ONIRIS et IFREMER).

- **Paris scientifiques régionaux** (15% fonds propres à apporter) ; 4 portages de projets (A. Gibaud, JF Bardeau, V. Juvé, Vasily Temnov) + 1 en partenaire (JMG partenaire d'un pari porté par IMN) :

- A. Gibaud (**Coccoprop** - Utilisation de l'imagerie 3D par rayons X pour la détermination précise de la masse, de la morphologie et des propriétés physiques des coccolithes) - porteur
- JF Bardeau (**FONDRES** pour études FONDamentales et prédictives des propriétés optiques de substrats DRES) - porteur
- V. Juvé (**NanoPlasMag**) - porteur
- Vasily Temnov (**Magneto-plasmonic meta-surfaces**) - porteur
- JM Greneche (**Mathyse**) – partenaire (portage IMN).

-LMAc :

- Guillaume : **Tomographie 3D couplée** rayons-X (RX), opto-TeraHertz (THz) et Ultrasons (US) aériens. Inspection multi-échelle-matériaux pour l'Evaluation et le Contrôle Non Destructif (IMMM-LAUM-CTTM) ;
- Lazhar : Acoustique et physico-chimie de surfaces liquides complexes. **ACaPuLCOS** - ACoustics and Physicochemistry of Liquid COmplex Surfaces (IMMM – LAUM – CTTM, ITEM, ...).

- Europe

Dépôt d'un projet Européen FET (P. Ruello, FR + UK + Finlande) : **FET Teracoustics** (phonons cohérents GHz-Thz pour l'inspection de nanostructures), partenariat IMMM-LAUM.

Préparation du classement des contrats doctoraux établissement

- Critère prioritaire : prise de risque/originalité
- Autres critères : bilan précédent, dynamisme, soutien aux jeunes.
- Insistance que même si le soutien aux jeunes est un critère, ce n'est pas le seul.
- > liste des indicateurs à utiliser/clarifier parmi les critères*.
- Unique porteur sur un sujet est par contre un critère rédhibitoire absolu.
- Classement des demandes 23-24 Mars au CS.

* La liste précise des critères (et des indicateurs) sera établie lors du prochain CS IMMM le 27 février pour être communiquée à l'ensemble des acteurs de l'IMMM. Le Directeur de l'ED est invité à ce CS ainsi qu'aux présentations des 23-24 mars.

Divers

- Se renseigner pour la représentation de l'IMMM au sein du CCRDT.

- Demande du CS que les points principaux à l'ordre du jour des prochains CS soient envoyés à l'avance en plus des dates.